

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.



Ce journal paraît deux fois la semaine : le Mercredi et le Samedi.

ABONNEMENT :
 Pour Roubaix : 18 fr. par an,
 10 fr. pour six mois,
 6 fr. pour trois mois.
 Pour le dehors, les frais de poste en plus.
 Un numéro : 25 centimes.

ABONNEMENT ET RÉDACTION :

Au bureau du Journal, 20, rue Neuve,
 A ROUBAIX,

Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent dans le Journal d'Annonces qui contient le BULLETIN COMMERCIAL de Roubaix et de Tourcoing.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

ROUBAIX, 5 Janvier.

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle : Décret approuvant la nouvelle rédaction de la Société anonyme l'Urbaine ;

Décret approuvant la disposition additionnelle aux statuts tontiniers de la compagnie la Nationale ;

Promotions et nominations dans l'ordre impérial de la Légion d'honneur ;

Liste de personnes ayant obtenu du ministre de la marine et des colonies des récompenses pour faits de sauvetage.

Par décret impérial, M. Collet-Meyret, ancien préfet du Nord, a été nommé receveur-général du département de l'Orne.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Le *Moniteur* du 31 décembre 1857 contient un décret portant promulgation de la convention intervenue entre la France et la Hollande, par laquelle le droit d'importation en Hollande des articles de soierie et de mercerie française est fixé, à dater du 1^{er} janvier 1858, à 5 % de leur valeur.

A partir du 1^{er} janvier cessera la perception du double décime en ce qui concerne les droits d'enregistrement. Quant à tous les autres droits, le double décime continuera d'être perçu jusqu'au 1^{er} janvier 1859.

C'est à partir de la même date que la loi sur les marques de fabriques et de commerce reçoit son application.

Le prix de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines, arrêté le 29 décembre 1857, est fixé à 17 f. 37 c. pour la deuxième section de la troisième classe, dont notre département fait partie.

Le tableau du mois dernier fixait le prix de l'hectolitre à 18 f. 41 c. pour notre circonscription ; c'est donc une nouvelle baisse de 1 f. 4 c. à l'hectolitre.

Le hameau de la Potennerie vient d'être mis en émoi par les déplorables suites des mauvais traitements infligés à un enfant de dix ans par un père barbare.

J.-B. Vion, âgé de 45 ans, né à Rumes (Belgique) et domicilié à Roubaix, est un homme brutal dont la conduite envers ses enfants a vivement indigné en plusieurs occasions les habitants de son quartier.

Il y a quelques jours, l'enfant, qui est manoeuvre de maçon, n'ayant pas, faute de travail, rapporté sa semaine entière, reçut des coups violents et fut enfermé.

Renvoyé enfin au travail, il s'esquiva et ne voulut point rentrer, dans la crainte de subir de mauvais traitements.

Il fut ramené par son père qui, après lui avoir lié les mains derrière le dos, l'enferma dans une chambre humide et obscure.

Pendant quinze heures le malheureux martyr dut rester attaché et sans nourriture.

Malgré les menaces faites par le père, les voisins, qui avaient en vain intercédé en sa faveur, prirent la résolution de le délivrer.

Qu'on juge du spectacle qu'ils eurent devant les yeux : les mains de l'enfant étaient gonflées par la pression des cordes, il était couvert de contusions, sa face était froide et il tomba en faiblesse aussitôt qu'on lui eut fait respirer l'air.

Transporté à l'hôpital de Roubaix, le jeune Vion a reçu immédiatement les soins les plus empressés. Il est aujourd'hui dans une assez bonne position.

J.-B. Vion, prévenu de séquestration et de mauvais traitements sur la personne de son fils, a été arrêté et écroué à la prison de Lille.

LYS-LEZ-LANNOY. — Deux gendarmes de la résidence de Roubaix, faisant une tournée lundi, aperçurent, gisant sur la route, une femme dont la figure était couverte de sang. Ils la relevèrent et la conduisirent à son domicile, où elle fut reconnue pour être la femme Lefebvre. Il résulte de l'enquête à laquelle ils procédèrent aussitôt que cette femme venait d'être violemment battue par une voisine, contre laquelle il fut aussitôt dressé procès-verbal.

La lettre suivante vient d'être adressée à M. le président du Comice agricole :

Monsieur,
 La cour impériale de Douai a condamné le *Mémorial de Lille* à 600 fr. de dommages et intérêts pour délit de diffamation à mon égard. J'ai l'honneur de mettre cette somme à la disposition du Comice pour qu'elle soit distribuée à six familles d'ouvriers malheureux et méritants.

» Veuillez agréer, etc... J. BRAME,
 » Député au Corps Législatif. »

Par suite d'un arrêt de la cour de cassation prononcé le 31 décembre dernier et confirmant le jugement de la cour d'appel de Douai qui avait ordonné la suppression du journal la *Vérité*, ce journal a cessé de paraître. On dit qu'un recours en grâce a été adressé à S. M. l'Empereur par le propriétaire du journal supprimé.

La chambre civile de la cour de cassation vient de décider qu'un journal cesse d'être exclusivement littéraire et devient soumis au timbre lorsqu'il contient des annonces industrielles et commerciales. Tous les numéros de ce journal, alors même qu'en fait un certain nombre d'entre eux ne contiendraient pas d'annonces, sont soumis au timbre, par cela seul que le public a été averti par la rédaction du journal qu'une certaine partie de ce journal était affectée à un agent de publicité.

Le préfet du Nord informe le public que la commission d'enquête du chemin de fer projeté d'Hazebrouck à Arras se réunira à la préfecture le jeudi 7 janvier 1858, à dix heures et demie du matin, et qu'elle recevra les personnes qui auraient des réclamations à présenter sur la tenueur de l'avant-projet de cette ligne.

M. le juge de paix de Calais a jugé, dans une de ses dernières audiences, que les inspecteurs seuls avaient le droit de pénétrer dans les ateliers en tulle pour constater les contraventions relatives au travail des enfants dans les manufactures, usines et ateliers. Ce droit n'appartient point, d'après la solution qui précède, à MM. les commissaires de police et à leurs agents.

Le dénombrement administratif de l'empire, qui vient d'être terminé, a établi que les 86 départements sont subdivisés en 363 arrondissements qui forment 2,850 cantons et 36,826 communes.

La livraison des tabacs de la dernière récolte pour les grandes feuilles va commencer aux deux magasins de Lille, à partir du 4 janvier prochain. La qualité est bonne; le poids, relativement à la hauteur des feuilles, est aussi satisfaisant; mais, sous ce dernier rapport, la sécheresse prolongée n'a pas permis à la plante de prendre une grande élévation; en somme, le rendement à l'hectare sera inférieur à celui de l'année dernière, bien que la qualité soit préférable.

L'activité croissante des affaires et des relations a donné en France, depuis dix ans, à l'administration des postes, une importance constatée par des chiffres officiels qui ne sont pas dépourvus d'intérêt.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX

DU 6 JANVIER 1858.

LA CHARITÉ

I.

Au mois de février 1851, M. Ameline, propriétaire, habitait une maison rue de la Chaussée d'Antin. Sa fortune, sans être brillante, lui permettait d'élever avec soin les trois jeunes filles nées de son union avec une femme qui, depuis vingt années, remplissait sa vie des plus douces joies.

Un soir, réunies dans une chambre entourée de rideaux de neige, et communiquant à deux autres semblables, les trois autres achevaient de se préparer pour le bal. Elles étaient vêtues avec cette gracieuse simplicité qui sied tant aux jeunes filles. A vous seules, mesdames, appartiennent les étoffes brillantes et les diamants.

— Que nous sommes heureuses ! s'écria tout à coup la blonde Nathalie.

— Cela est vrai, dit à son tour Anna. C'est la première fois que nous aurons fait partie d'une telle réunion. Un bal d'ambassadeur !

— Eh bien ! je ne suis pas de votre avis, reprit l'aînée ; je regrette nos jolies soirées ordinaires où nous sautons si librement.

— Tu as bien mauvais goût, ma pauvre Blanche, interrompit Anna. Et quand ce ne

serait que pour rabattre un peu la vanité de mademoiselle Léontine, si fière d'avoir été chez un ministre ! à notre tour maintenant ! .. Mais décidément tu as quelque chose, Blanche ! reprit-elle après un instant de silence ; comme te voilà triste !

— Hélas ! mes sœurs, ne pensez-vous donc plus à Cora ?

— Quoi ! toujours Cora ?

— Mon Dieu ! comment se fait-il qu'elle n'ait pas répondu à mes lettres ?

— Je l'aurais peut-être aimée, dit Nathalie, mais elle était toujours la première, et...

— Pourquoi lui en vouloir de son esprit et de son courage ? O mes sœurs, rappelons-nous sa bonté et cette grâce enchanteuse qui nous attiraient toutes vers elle.

— Je te l'avoue, reprit Anna, mon affection pour elle n'a jamais été bien vive ; je ne la recherchais que parce qu'elle était recherchée. On disait partout : « C'est la plus riche de la pension ! » Et puis ce caractère romanesque, exalté, et cette merveilleuse beauté... on tenait vraiment à honneur d'être les amies de Cora, et tout le monde répétait que nous étions ses intimes. Mon amour-propre s'en trouvait flatté ; mais au fond, aurais-je voulu être à sa place ?

La conversation fut interrompue par l'arrivée de la voiture, et l'on se hâta de partir.

II.

Accoutumées à des plaisirs moins brillants, les filles de M. Ameline furent éblouies du coup-d'œil merveilleux que présentait le bal donné par l'ambassadeur. Et pourtant, même au milieu de ces femmes ravissantes de beauté, de parfums, de diamants et de fleurs, et dont

un coquet sourire embellissait encore la physiologie animée par la joie, la grâce et la naïve modestie de nos trois sœurs furent bientôt remarquées, et elles, heureuses, de temps en temps se regardaient toutes souriantes pour se faire part de leur mutuel bonheur.

Vers le milieu de la nuit, on annonça lord et lady Belmont.

Le nom de cette dernière, dont on vantait l'incomparable beauté, produisit une sensation générale, et sa vue excita de tous côtés des clameurs d'admiration. C'est qu'elle était bien belle, en effet : sa peau était blanche et satinée, ses traits délicats et doux, et ses grands yeux noirs mélancoliquement voilés par de longs cils ; sa taille, un peu au-dessus de la moyenne, était admirablement proportionnée et ses mouvements, empreints d'une grâce voluptueuse, portaient le trouble dans tous les cœurs. Elle avait une robe de taffetas d'Italie bleu-ciel, des perles fines entouraient les tresses épaisses de ses cheveux blonds ; on voyait à son cou et à ses bras les plus magnifiques diamants.

Lord Belmont pouvait avoir vingt-cinq ans : il eût été d'une beauté peu ordinaire sans l'expression ironique et cruelle même de ses yeux d'un bleu verdâtre. Il donnait le bras à sa femme qui, tout intimidée par tant de regards indiscrets jetés sur elle, semblait avoir peine à se soutenir.

Blanche, en examinant les nouveau-venus, retint un cri prêt à lui échapper. Elle avait reconnu Cora...

« Ah ! pauvre Blanche, à quoi t'a donc servi ta constante amitié ? Cora ne semble même pas te reconnaître ; les grandeurs nous ont bannies de son souvenir. »

Telles sont les paroles que, le lendemain du

bal, adressaient à leur sœur mesdemoiselles Anna et Nathalie, courroucées de la conduite de Cora à leur égard.

— Hélas ! leur répondit Blanche avec tristesse, vous la jugez mal en l'accusant d'orgueil. Je n'ai vu qu'un instant se lever sur moi ses mélancoliques paupières, et j'ai aperçu dans ses yeux des larmes de tristesse.

III.

Deux ans après, on était alors au mois de décembre 1853, nos trois sœurs, accompagnées de leur mère, sortaient du *Fidèle Berger*, où elles avaient été faire quelques emplettes ; arrivées à la Chaussée d'Antin, elles s'arrêtèrent pour écouter une chanteuse des rues dont la voix mélodieuse faisait entendre des accents si tristes, si pénétrants, qu'involontairement on se sentait attiré vers elle. Un jeune homme l'accompagnait sur la harpe.

— Ma mère, s'écria tout à coup Blanche en tressaillant, je reconnais cette voix, c'est celle de Cora !

— Que dis-tu, enfant ? Mais cela est impossible !

— C'est elle ! te dis-je : à travers la foule je viens d'apercevoir son doux visage. Oh ! hâtons-nous de rentrer. Pourrais-tu me refuser la grâce d'envoyer François à sa recherche ?

— Quant à cela, je te laisse libre, ma chère amie.

— Pauvre Cora ! continua Blanche en retenant ses sanglots, qui donc a pu te réduire à une position si misérable ?

Un quart d'heure après François était parti. Ce fut avec la plus vive anxiété que la jeune fille attendit son retour. Voici les nouvelles qu'il re-